

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

### Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

### Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose  
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	--------------	------------------

**Date de publication :** 27 février 2026 au 27 avril 2026

Le Président rappelle le principe énoncé à l'article L.5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les recettes des Communautés de communes comprennent les recettes fiscales mentionnées à l'article 1379-0 bis du Code général des Impôts. La Communauté de communes Les Versants d'Aime perçoit les recettes prévues au chapitre II de cet article.

Le Président rappelle que les taux sont stables depuis 2018.

- Taxe d'habitation : 3,12%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,63%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,19%
- Cotisation foncière des entreprises : 4,79%

Il est rappelé les termes du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026, présentant la prospective et la stratégie financière pluriannuelle. Le financement du plan pluriannuel d'investissement est envisagé par une augmentation de 10 % des taux de fiscalité pour l'année 2026.

Les taux 2026 proposés au vote sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 3,43%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,99%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,21%
- Cotisation foncière des entreprises : 5,27%

S'agissant du taux de CFE de zone, le taux maximum étant de 34.87 %, il convient d'augmenter le taux 2025 de 2.68 % soit :

- Fiscalité professionnelle de zone 2025 : 33.96 %
- Fiscalité professionnelle de zone 2026 : 34.87 %

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 17
- nombre de votes « contre » : 1 (Mme Marie MARTINOD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte les taux des taxes directes locales 2026 proposés.


FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE/CEDEX